

# Marché présumé truqué à La Défense : le procès est renvoyé

Le président de la 15e chambre correctionnel du tribunal de Nanterre souffre du Covid-19. Le procès est reprogrammé à janvier prochain.



Au cœur de ce dossier de corruption vieux de vingt ans, le marché du chauffage à La Défense (Photo d'illustration). LP/Olivier Boitet

Par **Valérie Mahaut**

Le 21 septembre 2020 à 11h04, modifié le 21 septembre 2020 à 11h18

Décidément, c'est à se demander si la justice tranchera un jour. Alors que devrait s'ouvrir ce lundi matin [le procès du marché présumé truqué du chauffage à La Défense](#), après vingt ans d'instruction, l'audience a dû être renvoyée. La faute au Covid, qui a frappé le président de la 15 e chambre du tribunal correctionnel de Nanterre.

« Il a été diagnostiqué positif au coronavirus. Il y a un certain nombre de cas contacts dans la juridiction. Nous sommes contraints de renvoyer le dossier », a annoncé la juge ayant remplacé son collègue contaminé pour une courte audience. Le temps de formaliser le renvoi du procès, fixé finalement en janvier prochain. Sauf nouvel imprévu, il s'ouvrira le 11 janvier pour s'achever le 15 janvier.

## **Le doyen des prévenus a 98 ans**

Deux des cinq prévenus étaient présents ce lundi matin, au tribunal. Les seniors ne se sont pas déplacés. Il faut dire que ce n'est pas simple. Le doyen, Jean Bonnefont, est âgé de 98 ans.

« Il a le triste privilège d'être le doyen des justiciables de France, a grondé son avocat, Me Olivier Baratelli, en plaidant la levée du contrôle judiciaire de son client. Il se déplace en véhicule médicalisé, ne peut plus parler. Est-il normal et décent de le faire venir au tribunal ? De maintenir un contrôle judiciaire ? »

D'autant que les obligations fixées sont de ne pas entrer en contact avec Charles Ceccaldi-Raynaud et de s'acquitter d'une caution de 200 000 euros. [Charles Ceccaldi-Raynaud](#) est mort l'an dernier. La caution est payée.

## **Le principal prévenu, grand absent du futur procès**

Si le procès s'ouvre enfin en janvier prochain, les juges examineront les conditions d'attribution du marché du chauffage du quartier d'affaires à Enertherm, au début des années 2000. Selon l'accusation, Charles Ceccaldi-Raynaud, alors maire de Puteaux et président du syndicat intercommunal du chauffage à La Défense (Sicudéf), aurait été corrompu, gratifié de quelque 5

millions de francs (770 000 euros) pour faciliter l'attribution du marché à Enertherm, groupement de sociétés dans lequel les principaux prévenus avaient des intérêts. De plus, l'appel d'offres aurait été élaboré de manière à éliminer d'emblée les concurrents d'Enertherm.

Mis en examen en 2007, comme les autres prévenus, Charles Ceccaldi-Raynaud est donc décédé juste avant que le parquet puis le juge d'instruction ne bouclent le dossier. Si le procès s'ouvre enfin en janvier, il en sera le grand absent. Reste à voir si le prévenu presque centenaire sera vraiment présent.

---